



**3,5€ le mètre
linéaire**



Le Dimanche 21/09 les exposants pourront s'installer de 7:00 à 8:30, heure à laquelle tous les véhicules des exposants devront dégager la surface d'exposition et regagner les aires de stationnement prévues, ceci afin de ne pas gêner la circulation des piétons et le passage des véhicules de secours.

Nous vous rappelons que le déroulement d'un vide grenier est soumis à une réglementation particulière et qu'il appartient à chaque exposant de le respecter scrupuleusement. Nous vous invitons à venir consulter cette réglementation en mairie.

Nom: _____

Mètres linéaires: _____ x 3.5 _____

Adresse: _____

Tel.: _____

Inscription avant le 14/09 en Mairie ou sur stlucienefete@gmail.com ou au 06.95.29.23.28

Règlement en Mairie

